

University of Richmond

UR Scholarship Repository

Honors Theses

Student Research

2017

L'intégration de l'immigré africain francophone aux Etats-Unis et en France : opportunités et défis

Lily Calaycay
University of Richmond

Follow this and additional works at: <https://scholarship.richmond.edu/honors-theses>



Part of the [French and Francophone Language and Literature Commons](#)

Recommended Citation

Calaycay, Lily, "L'intégration de l'immigré africain francophone aux Etats-Unis et en France : opportunités et défis" (2017). *Honors Theses*. 984.

<https://scholarship.richmond.edu/honors-theses/984>

This Thesis is brought to you for free and open access by the Student Research at UR Scholarship Repository. It has been accepted for inclusion in Honors Theses by an authorized administrator of UR Scholarship Repository. For more information, please contact scholarshiprepository@richmond.edu.

**L'intégration de l'immigré africain francophone aux Etats-Unis et en
France : opportunités et défis**

Lily Calaycay

French Honors Program 2016-17

Table des matières

Introduction	3
Les immigrés africains francophones	4
L’histoire de l’immigration africaine aux Etats-Unis.....	4
La situation de l’immigration actuelle aux Etats-Unis.....	6
L’histoire de l’immigration africaine en France.....	9
La situation d’immigration actuelle en France.....	11
L’intégration de l’immigré aux Etats-Unis	15
Les opportunités économiques.....	15
Les raisons culturelles et linguistiques.....	18
Les services sociaux.....	21
Les enjeux politiques.....	24
L’intégration de l’immigré en France	25
Les opportunités économiques.....	25
Les raisons culturelles et linguistiques.....	28
Les services sociaux.....	30
Les enjeux politiques.....	32
Conclusion	33

Durant ces dernières années, l'immigration a considérablement augmenté dans plusieurs parties du monde, et par conséquent, l'intégration des immigrants dans la société est devenue un sujet largement discuté. Un immigré, selon la définition du Haut Conseil à l'intégration en 1991, est une personne résidant dans un pays qui est née dans un pays étranger (« Population immigrée » 96). Les mouvements migratoires africains ont une longue histoire, marquée par l'exploitation et la colonisation européenne du continent. L'histoire de l'immigration africaine est unique parmi les mouvements migratoires à cause des conditions qui ont accompagné un système brutal d'exploitation. La présence des Africains sur le continent nord-américain a commencé au 16^e siècle avec une première « immigration » – la traite transatlantique des esclaves – et a connu des flux et reflux depuis lors par des vagues d'immigration, involontaires dans des premiers temps et par choix plus récemment dans l'ère de la globalisation. En effet, une nouvelle vague a commencé dans des années récentes, déclenchée en partie par la Refugee Act of 1980 qui a augmenté le nombre des Africains venant aux Etats-Unis avec le statut de réfugié (Anderson). Un programme de diversité institué en 1990 avait l'objectif de promouvoir l'immigration des individus des nationalités sous-représentées, et a ciblé l'immigration venant de l'Afrique subsaharienne. Selon les recensements de 2013, il y a actuellement 1,8 millions d'immigrés originaires des pays africains vivant aux Etats-Unis, comprenant 4,4 % de la population totale des immigrants (Terrazas).

Quant à la France, les Africains ont d'abord commencé à arriver sur le territoire français comme main d'œuvre. L'immigration africaine a augmenté après la libération des anciennes colonies françaises – dont l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, le Sénégal, la Mauritanie, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le

Togo et le Cameroun – dans les années 1960. Les nombres ont augmenté encore plus avec le besoin croissant de main d’œuvre pendant le 20^e siècle. Actuellement, les 669.000 immigrés africains subsahariens vivant en France constituent 13 % de la population des immigrés, selon les statistiques du recensement de 2008. Au total, les immigrés africains – de l’Afrique sub-saharienne ainsi que les personnes originaires du Maghreb – comptent 2.271.000 personnes, ce qui représente 42 % de la population des immigrés en France (« Population immigrée » 101). Dans le climat tendu où l’immigration est épinglée aujourd’hui, il est important de considérer les différentes composantes et les défis au sujet de l’intégration des immigrés africains, tels que les opportunités et les ressources mises à leur disposition dans des pays tels que les Etats-Unis et la France.

I. Les immigrés africains francophones

a. L’histoire de l’immigration africaine aux Etats-Unis

En examinant les mouvements migratoires des Africains vers les Amériques, il est important de considérer le contexte historique entre les deux continents pour observer les effets à long terme de cette relation complexe. L’ouverture des routes maritimes au 16^e siècle a ouvert la voie à une migration internationale immense, avec des milliers d’Européens – et plus notamment, des millions d’Africains – venant aux îles atlantiques et caraïbes et aux Amériques. Entre 1680 et 1800, il y avait une grande augmentation dans le trafic d’esclaves atlantique, estimé à 13 millions de personnes venant plus notamment des pays de l’Afrique Centrale et Occidentale. Ces premiers mouvements

migratoires entre l’Afrique et l’Amérique du Nord ont été caractérisés par des traitements inhumains et cruels par les exploiters européens. A cette époque, avant le partage de l’Afrique à la Conférence de Berlin en 1885, les notions de « francophone » et « anglophone » n’existaient pas encore dans les pays africains. Par contre, ce mouvement involontaire des personnes africaines à travers l’Atlantique a apporté une nouvelle culture distincte au continent nord-américain. Ces Africains devenaient même la population dominante dans certaines régions des Amériques (Thorton).

Plusieurs raisons expliquent le déplacement des Africains pour être vendus comme esclaves aux Etats-Unis en particulier. Dans *Africa and Africans in the Making of the Atlantic World*, John Thorton exprime les opinions des plusieurs historiens qui suggèrent que les préjugés profonds des Européens contre les personnes de couleur et les personnes non chrétiennes les ont prédisposés à choisir des Africains pour les rôles les plus bas dans leur main d’œuvre en Amérique, plutôt que d’utiliser des serviteurs à contrat européens (Thorton 143). En plus, les esclaves d’origine africaine étaient préférés aux serviteurs à contrat venant de l’Europe à cause de leur plus bas prix et la promesse du service à vie. Thorton décrit les travaux des esclaves dont les tâches incluaient le service domestique et la participation dans des conflits contre les populations indigènes dans les Amériques. Le monde atlantique a été construit non seulement par le labeur physique des Africains ; ils ont aussi prodigué des contributions culturelles importantes. Thorton souligne le développement d’une nouvelle culture afro-américaine comme une conséquence des conditions des Africains dans l’intégration dans le Nouveau Monde. Amenés à un nouveau continent contre leur volonté, les Africains et les Afro-Américains

ont formé des communautés autonomes dans lesquelles ils ont pu promouvoir un patrimoine culturel hors de leur continent natal.

Comme exemple de cette intégration culturelle, Thorton exprime le développement des langues créoles dans les communautés africaines sur la côte atlantique. Suite à l'arrivée des esclaves aux Amériques, des communautés se sont formées dans lesquelles les habitants parlaient une variété des langues africaines. Au milieu du 17^e siècle, un missionnaire, Pierre Pelleprat, est arrivé dans le Nouveau Monde. Frustré par cette disparité de langues, il a décidé d'apprendre ses leçons aux esclaves en français au lieu d'utiliser des interprètes. En enseignant leurs leçons aux Africains, les missionnaires comme Pelleprat ont essayé d'utiliser une manière de parler plus simple, pour rendre le français plus proche de leurs langues maternelles – par exemple, en utilisant les verbes seulement à l'infinitif. Les langues créoles se sont propagées en Amérique à cause du besoin de communiquer entre langues et dialectes différents, ainsi que pour l'apprentissage de ces langues aux enfants (Thorton 217). A la suite de l'exploitation du continent africain par les puissances européennes, ces premiers « immigrés » africains se trouvaient à l'intersection des deux groupes : la communauté locale de travail sur le domaine et la culture d'origine.

b. La situation de l'immigration actuelle aux Etats-Unis

L'immigration africaine aux Etats-Unis a commencé avec un système cruel d'exploitation sous la forme de l'esclavage. Depuis lors, et après la fin de l'esclavage aux Etats-Unis au 19^e siècle, l'immigration des personnes d'origine africaine vers le continent nord-américain a évolué et a augmenté, en particulier dans ces dernières décennies. Selon

les statistiques du Bureau du recensement des Etats-Unis, le nombre des immigrés africains aux Etats-Unis a augmenté depuis 1960, où il y avait 35 mille immigrés africains, à 2007, où il comptait déjà 1,4 millions. Dans l'année 2013, ce nombre est passé à 1,8 millions de personnes, ce qui représente 4,4 % de la population des immigrés aux Etats-Unis. Les mouvements migratoires des Africains ont commencé après les années 1960 car jusque-là, les Africains souvent ne pouvaient pas quitter leurs pays. Plus de 75 % de personnes d'origine africaine qui habitent les Etats-Unis aujourd'hui sont arrivés depuis 1990, et presque la moitié est arrivée depuis 2000. Actuellement, le plus grand nombre des immigrés africains viennent du Nigeria, d'Egypte, d'Ethiopie, du Ghana et du Kenya. Une fois arrivés aux Etats-Unis, 53,0 % d'immigrés s'installent dans les états de New York, Californie, Texas, Maryland, Virginie, Massachusetts et New Jersey. Un tiers s'installe dans des régions métropolitaines y compris New York, Washington, Atlanta et Minneapolis. Les statistiques ont montré que trois quarts des immigrés africains aux Etats-Unis sont entre les âges de 18 et 54, des gammes un peu plus élevées que la population immigrée en général (Terrazas).

Selon les statistiques de 2007, le rapport est que 47,1 % des 1,4 millions de migrants africains aux Etats-Unis parlent l'anglais exclusivement. 24,1 % de cette population déclarent qu'ils parlent l'anglais « très bien », et 28,8 % répondent qu'ils parlent l'anglais moins que « très bien » (Terrazas). Parmi les immigrés qui ont une compétence limitée en anglais, la majorité parle l'une des cinq langues suivantes : 20.1 % parlent l'arabe, 15.6 % parlent l'amharique ou l'éthiopien, 13.6 % parlent le kru – une langue régionale du Liberia et de la Côte d'Ivoire –, 12.6 % le cushite/beja/somali et 14.3 % parlent français. Cette population des immigrés francophones aux Etats-Unis vient plus

notamment des pays africains qui sont francophones, tels que la République Démocratique du Congo, le Burundi et le Rwanda, aussi bien que des pays où le français est une langue nationale co-officielle, comme le Cameroun, la République Centrafricaine, le Tchad, Djibouti, la Côte d'Ivoire et le Togo.

Les motifs d'immigration des Africains aux Etats-Unis en sont multiples, mais l'une des raisons pour des mouvements migratoires ces dernières années est l'accroissement du nombre des réfugiés et demandeurs d'asile venant des pays africains. Actuellement, un tiers des réfugiés et demandeurs d'asile admis aux Etats-Unis sont d'origine africaine (Terrazas). En 2015, des 69.920 réfugiés admis aux Etats-Unis au total, 22.472 réfugiés sont venus de l'Afrique. Des 17.878 demandeurs d'asile admis au total, 3.724 de ces personnes sont venues des pays africains. Les pays africains les plus représentés dans la population des réfugiés et demandeurs d'asile sont la Somalie, la République Démocratique du Congo, l'Erythrée et le Soudan. Ces régions ont envoyé plus des réfugiés à cause des conditions d'instabilité et violence en raison de la persécution et la guerre (« *How does the resettlement process work ?* »). 12,7 % de réfugiés aux Etats-Unis sont somaliens, et 11,3 % sont congolais (Terrazas). Parmi les réfugiés francophones, en 2015, il y avait 7.876 réfugiés de la République Démocratique du Congo vivant aux Etats-Unis – presque deux fois plus que les 4.540 réfugiés congolais en 2014, et vingt fois plus que les 405 réfugiés en 2006 (Mossaad 3). En 2015, 1.186 réfugiés du Burundi, 173 du Rwanda, huit du Cameroun, 270 de la République Centrafricaine, 16 du Tchad et 28 de la Côte d'Ivoire sont arrivés aux Etats-Unis. Avec des Africains comprenant un tiers des réfugiés aux Etats-Unis – 32 % – l'année 2015 a

enregistré le taux le plus élevé de réfugiés africains depuis plus de dix ans (« FY 15 Refugee Admissions Statistics »).

c. L'histoire de l'immigration africaine en France

La France a connu une expérience aussi complexe que celle des Etats-Unis par rapport aux immigrés d'origine africaine. L'immigration des Africains vers la France a commencé également avec le commerce des esclaves au 18^e siècle. Après une période durant laquelle l'esclavage était interdit en France, il a été permis à partir de 1716 avec l'« Édit du Roy, donné à Paris au mois d'octobre 1716 concernant les esclaves nègres des colonies » : des accords qui ont permis que les esclaves fussent autorisés à condition de recevoir une éducation religieuse et un travail, et que leur séjour soit limité. A cette époque, suite à l'établissement de l'Édit, il y avait environ 5.000 Africains en France (Couillet 4). La révolution industrielle du 19^e siècle a mené à des mouvements importants des immigrés de l'Afrique subsaharienne, qui sont venus pour contribuer au travail industriel. Il est important aussi de prendre en compte l'influx des migrants qui ont été recrutés pour les corps des Tirailleurs Sénégalais, des groupes d'infanterie indigène du Sénégal ainsi que du Maghreb qui ont été recrutés pour être au service la France dans la Première Guerre mondiale et la Seconde Guerre mondiale. Un recensement en 1926 a révélé qu'il y avait 2.580 migrants africains présents en France, mais il est estimé que le nombre était deux ou trois fois plus. Il y avait aussi à cette époque une population des immigrés clandestins qui habitaient Bordeaux et Marseille. Comme Tardieu explique, cité par Couillet :

(Ces immigrés étaient) négligés dans les premières études portant sur les immigrations puisque ils échappaient au recensement des étrangers au travail. Ils étaient par ailleurs victimes de racisme aussi bien dans la société que sur plan politique, qui les percevait comme des non assimilables (5).

Avec l'exposition coloniale des années 1930, il y avait une émergence des mouvements noirs pour la valorisation de l'identité africaine. Les immigrés en général ont joué un rôle important dans les forces de main d'œuvre pendant le 20^e siècle. La France a aussi vu la création des organisations pour contrôler ces grandes populations : par exemple, l'Office national d'immigration (ONI) a été créé en 1945 pour soutenir les travailleurs étrangers ; et l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), fondé suite à la convention de Genève, a offert la protection aux réfugiés venant en France des autres pays que les anciennes colonies. Cependant, cette période a aussi vu des traitements cruels des Noirs en France. Dès la fin du 19^e siècle, un fort préjugé européen contre les Africains est allé jusqu'à la création des « zoos humains » : des expositions des personnes « exotiques », qui étaient exposées au public européen derrière des grilles. Les zoos humains existaient en Allemagne, France, Angleterre et même aux Etats-Unis à cette époque. Les expositions incluaient des « villages nègres » aussi bien que des expositions des Indochinois et des Arabes : d'autres populations considérées « exotiques » par les Européens. Nicolas Bancel et al. écrivent : « Les zoos humains constituent aussi un phénomène culturel fondamental – et jusqu'ici totalement occulté – par son ampleur mais aussi parce qu'il permet de comprendre comment se structure le rapport que construit alors la France coloniale, mais aussi l'Europe, à

l'*autre* » (Bancel, Blanchard et Lemaire). La popularité de ces zoos humains parmi les visiteurs illustre les préjugés qui existaient en France, comme aux Etats-Unis, envers les Africains à cette époque.

L'immigration africaine en France a augmenté beaucoup dans les années 1960, après l'indépendance des colonies françaises. Avec la croissance industrielle en France, plusieurs migrants ont été permis d'entrer en France sans carte de séjour (Couillet 5). Le nombre d'immigrés d'origine africaine a augmenté de 2.000 en 1953 à 50.000 en 1970. Cela s'est amplifié encore plus avec la sécheresse du Sahel en 1974 à 1975. La condition des immigrés dans la société française s'est améliorée après le mouvement de mai 68, où l'attention des politiques s'est focalisée sur les conditions sanitaires, le logement, le travail et les droits civils des immigrés. Dans les années 1970, la France a vu la création des foyers de travailleurs pour accueillir des immigrés. La présence des immigrés africains en France a une longue histoire qui commence avec l'exploitation, et qui continue de croître aujourd'hui.

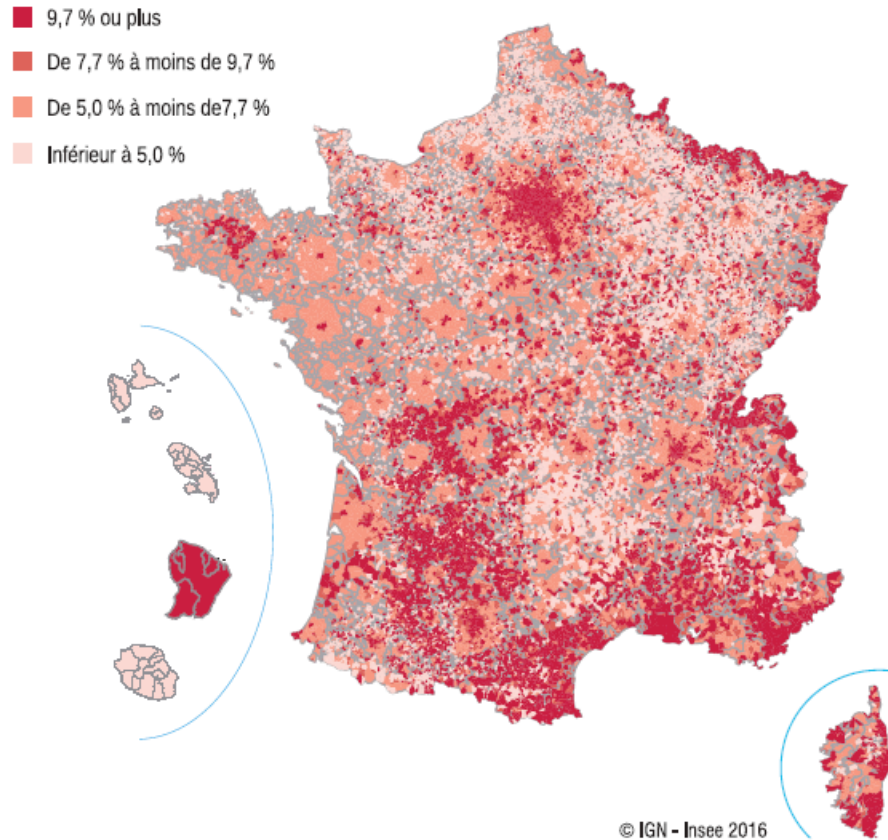
d. La situation de l'immigration actuelle en France

Selon les recensements de 2008, 3,7 millions d'étrangers et 5,3 millions d'immigrés habitent la France. Les immigrés comprennent 8 % de la population totale du pays. Le recensement estime à environ 11% de la population, ou 6,7 millions de personnes de « deuxième génération », les descendants directs d'immigrés qui sont nés en France. Il est estimé que les immigrés étaient près de 3 % de la population, plus d'un million d'immigrés, au début du 20^e siècle (98). En 1975, ce taux a augmenté à 7,4 % de la population. Cette population immigrée a traditionnellement contenu une majorité des

immigrés venant des pays européens, dont l'Espagne, l'Italie et le Portugal en particulier. Cependant, pendant la deuxième moitié du 20^e siècle, les immigrants ont commencé d'arriver en grand nombre de l'Afrique, en particulier du Maghreb : d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie. En 1975, 63 % des immigrants en France étaient nés européens et 37 % étaient nés hors de l'Europe ; tandis qu'en 2008, 34 % étaient des Européens et 66 % étaient nés hors de l'Union européenne. Parmi cette population, 13 % étaient nés en Algérie, 12 % au Maroc et 5 % en Tunisie et 13 % étaient nés dans des autres pays d'Afrique.

Quant aux immigrants venant de l'Afrique subsaharienne, cette population a beaucoup augmenté entre 1999 et 2008. Ces immigrants viennent principalement du Cameroun, de la Côte d'Ivoire et de la République Démocratique du Congo. Comportant seulement 2 % de la population des immigrants en France en 1975, la proportion des immigrants africains venant des pays en dehors du Maghreb a augmenté à 13 % de la population des immigrants en 2008, soit 669.000 personnes. En 2008, un quart de ces immigrants résidaient en France depuis moins de six ans. Ces immigrants viennent en France plutôt au début de la vie adulte, fréquemment pour faire des études supérieures.

Une grande partie de cette population immigrée habite dans des nombreuses villes de banlieue en Ile-de-France. Selon une étude d'INSEE en 2012, 38 % des immigrants, ou 2,2 millions de personnes, habitent dans « l'aire urbaine de Paris », en comparaison avec 17 % des non-immigrés qui y habitent. Les villes de plus de 100.000 habitants avec les plus grandes proportions des immigrants incluent Saint-Denis, Argenteuil et Montreuil, tous dans la région parisienne. Les immigrants qui habitent dans ces villes viennent principalement du Portugal, d'Algérie, du Maroc, et d'autres pays de l'Afrique.



Source : INSEE

La ville de Paris se trouve en cinquième position, avec 455.000 immigrés, venus de manière égale de ces mêmes pays africains et européens. Parmi les villes en province avec plus de 100.000 habitants, la ville de Mulhouse dans l'est a le plus haut taux des immigrés, venant principalement d'Algérie mais aussi de Turquie. En général, les immigrés habitent plus souvent les grandes villes et les banlieues que les non-immigrés en France : les six plus grandes régions urbaines – Lyon, Marseille, Toulouse, Lille, Bordeaux et Nice – regroupent 15 % des immigrés et 13 % des non-immigrés. En examinant les pays d'origine des immigrés, les populations des immigrés venus de l'Afrique en général sont plus urbaines que les Européens – 95 % des immigrés africains

habitent une région urbaine, contre 82 % des immigrés européens. Cette étude d'INSEE constate que les immigrés marocains sont plus dispersés sur le territoire, avec la moitié résidant dans les sept plus grandes régions urbaines et une grande proportion qui habitent des régions moins peuplées. Quant aux immigrés de l'Afrique hors Maghreb, 56 % résident dans l'aire urbaine de Paris (Brutel).

La population immigrée en France comme aux Etats-Unis constitue une partie importante de la société. Pour les grands nombres des immigrés africains francophones, comme tous les immigrés, il existe des obstacles et des défis par rapport à leur arrivée et intégration dans le pays d'accueil, soit en France soit aux Etats-Unis. Mais il est intéressant de considérer si l'un de ces deux pays offre des services qui sont plus attirants aux immigrés africains francophones en particulier. Les grands mouvements de cette catégorie des immigrés aux Etats-Unis, au lieu de la France où les francophones parlent la langue officielle du pays, suggèrent même qu'il pourrait exister des meilleures conditions pour ce genre de migrants aux Etats-Unis qu'en France. Cet exposé examinera les réussites et défis, ou défailances, des opportunités pour les immigrés dans les deux pays, dans le but de découvrir s'il existe une disparité significative entre les conditions aux Etats-Unis et en France pour les immigrés africains francophones. En particulier, l'étude sera focalisée sur les opportunités économiques, les raisons culturelles, les services sociaux offerts aux immigrés et les enjeux politiques dans les deux pays. En outre, on peut examiner les expériences des immigrés africains qui souvent n'ont pas de choix de leur emplacement – les réfugiés et les demandeurs d'asile – dans les deux pays.

II. L'intégration de l'immigré aux Etats-Unis – programmes et défis

Les opportunités économiques

Les possibilités économiques – telles que les chances d'obtenir un visa de travail ou de trouver un emploi – jouent souvent un rôle important dans l'intégration d'un immigré dans une société. Cette possibilité est liée en général au niveau d'éducation de l'individu et pour les immigrés aux Etats-Unis en particulier, la capacité de lire et écrire en anglais. En général, en comparaison avec les autres groupes de migrants aux Etats-Unis, les immigrés nés en Afrique possèdent un niveau élevé d'éducation et parlent l'anglais très bien. Deux immigrés africains sur cinq – 42,5 % – ont un diplôme de niveau baccalauréat ou de niveau supérieur, en comparaison avec 27 % de personnes étrangères en général. 11,3 % des immigrés africains n'ont pas d'éducation secondaire, contre 31,9 % des immigrés au total. Selon ces statistiques de Migration Policy Institute de 2009, les immigrés qui viennent des pays africains sont plus souvent impliqués dans la population active que les autres immigrés (Terrazas).

Dans un article de 2011 dans le magazine américain *The Atlantic*, G. Pascal Zachary considère les raisons pour lesquelles la destination des immigrés des nations africaines francophones a changé de la France aux Etats-Unis. Zachary explique que cette nouvelle présence africaine dans l'Amérique du Nord illustre un changement dans les relations entre l'Afrique subsaharienne et la France, et entre l'Afrique et les Etats-Unis. D'une part, il existe encore plusieurs liens militaires et économiques entre la France et le

continent d’Afrique. La France possède des bases militaires au Sénégal, au Gabon et à Djibouti. La monnaie de l’Afrique de l’Ouest, le franc de la Communauté Financière d’Afrique – le franc CFA – est toujours synchronisée avec l’euro. Cependant, Zachary explique, il y avait dans ces dernières années une croissance d’influence anglophone et américaine dans ces mêmes pays, avec des motifs économiques, politiques et culturels. En Cameroun, l’anglais est devenu la deuxième langue officielle après l’union de la République du Cameroun et le Cameroun du Sud en 1961. Zachary raconte qu’au Cameroun, les grands chefs d’entreprise camerounais apprennent à parler l’anglais pour des raisons d’efficacité : l’apprentissage de l’anglais permet aux entrepreneurs d’accéder au monde capitaliste anglophone, en particulier aux Etats-Unis. Cette situation est liée à la situation politique du Cameroun, en particulier par rapport à l’exploitation du pétrole par les entreprises américaines. Zachary écrit qu’un groupe des immigrants africains à Paris lui a décrit les conditions d’inégalité dans le monde des affaires français : il est caractérisé par les préjugés raciaux et « *the limits on potential of even highly talented immigrants to advance up French corporate ladders* » – les limites sur le potentiel des immigrants, même au talent exceptionnel, de gravir l’échelle corporative (Zachary).

Ces limites économiques qui existent en France, Zachary écrit, contrastent beaucoup l’égalité d’opportunités qui est offerte aux immigrants doués qui viennent aux Etats-Unis. L’opportunité économique, illustrée historiquement par l’idée du « rêve américain », attire des immigrants non seulement africains mais de partout aux Etats-Unis. Zachary défend que l’introduction de l’anglais comme langue officielle au Rwanda a aussi augmenté l’influence anglophone en Afrique, et le savoir des officiels éduqués dans les affaires américaines a lancé une relation forte entre les gouvernements rwandais et

américain. Zachary fait référence aux pourcentages très élevés d'approbation dont jouit le gouvernement américain selon les pays d'Afrique, supérieur à 85 % au Burundi, Tchad, Sénégal, Mali et Côte d'Ivoire (Zachary). En examinant les études de G. Pascal Zachary, il semble que le monde professionnel américain attire des immigrants africains à cause des relations politiques cordiales entre les deux continents, ainsi que la célèbre promesse du « rêve américain ».

Cependant, il est important de considérer le processus d'accès à la citoyenneté américaine ou le processus d'obtention d'un visa de travail qui permet l'immigré de venir et rester légalement aux Etats-Unis. Parmi les 94.711 Africains qui sont devenus citoyens en 2007, presque 40 % avaient des membres de famille qui étaient citoyens, 27,6 % étaient des réfugiés et chercheurs d'asile et le reste était admis avec des visas de diversité, d'emploi et de parrainage familial (Terrazas). Pour ceux qui viennent sous les demandes de parrainage de famille – pour les citoyens américains qui veulent faire venir des membres de leurs familles aux Etats-Unis – le processus de recevoir un visa est différent du processus pour ceux qui viennent pour travailler. Un employeur américain peut offrir le parrainage aux travailleurs pour des postes permanents. Parmi ces types de visa, la catégorie de visa H-1B est la plus courante. Cette catégorie de visa est limitée aux employés qui travaillent dans des domaines spécialisés, notamment dans les sciences et en médecine. Ces individus incluent « (p)ersons with extraordinary ability in the sciences, arts, education, business, or athletics..., (who) must have extensive documentation showing sustained national or international acclaim and recognition in their fields of expertise » (« *Employment-Based Immigrant Visa* »); des professeurs et chercheurs ; et des travailleurs qualifiés ou non qualifiés. Il existe une autre catégorie de

visa d'immigration pour le travail, « Certain Special Immigrants ». Cette catégorie inclut des individus qui travaillent ou qui ont travaillé pour le gouvernement américain à l'étranger. Le processus pour recevoir un visa est long, et les qualifications pour recevoir un visa d'immigration de travail aux Etats-Unis ne sont pas faciles.

Ces considérations ne prévoient pas les situations des réfugiés et demandeurs d'asile qui peuvent avoir de la difficulté à trouver un poste qui corresponde à leurs qualifications. Les agences de réinstallation sont chargées de trouver des postes pour les nouveaux arrivants, qui sont normalement des postes temporaires de soudure pour fournir de l'argent lorsqu'ils font la transition vers une nouvelle vie. Cependant, il arrive souvent que ce sont des postes au niveau d'entrée – même si de nombreux réfugiés ont de l'expérience professionnelle ou des niveaux d'éducation supérieurs. Il est possible que les possibilités de travail aux Etats-Unis soient plus larges et plus attirantes aux immigrés, mais il existe des défis à trouver un poste et à obtenir un visa pour travailler, ainsi que des difficultés de trouver un poste approprié. A part les possibilités économiques, les aspects culturels contribuent aussi à la capacité d'un immigré de s'intégrer dans une société.

Les raisons culturelles et linguistiques

Pour comprendre la condition de l'immigré africain aux Etats-Unis aujourd'hui, il est important de considérer comment l'histoire compliquée de l'immigration africaine a façonné sa place dans la société américaine. Dans *The New African Diaspora*, révisé par Isidore Okpewho et Nkiru Nzegwu, Okpewho fait la distinction entre la diaspora précoloniale – de l'esclavage – et la nouvelle diaspora postcoloniale – de l'impérialisme. Les « immigrés » du premier type étaient relocalisés dans le monde occidental sans en

avoir le choix, contraints à la servitude (Okpewho et Nzegwu 5). Comme décrite par John Thornton, cette première « immigration » a façonné la naissance d'une nouvelle culture, avec des influences d'une sorte de nouvelle communauté dans les domaines de travail ainsi que de la culture de leur communauté d'origine. Okpewho soutient que l'expatriation des Africains aujourd'hui, dans la diaspora postcoloniale, est encore un effet de l'exploitation et la désorientation qui existent dans les communautés africaines à cause de la colonisation européenne. Il cite Ngugi wa Thiong'o, dans *Decolonizing the Mind*, qui explique que le déséquilibre dans ces sociétés a été fondé par un système de colonisation qui a remplacé les langues indigènes et les schémas de pensée enracinés dans leurs sociétés avec des nouvelles traditions étrangères (6). Pour les membres de la nouvelle diaspora postcoloniale, leur exil volontaire a signifié des avantages ainsi que des défis. Okpewho parle du fait que l'expatriation a des effets psychologiques sur les immigrés modernes. Il adresse les défis de retourner chez soi, en Afrique, et il classifie l'immigration moderne comme une « nouvelle diaspora » – cette fois-ci, un départ volontaire. Les essais publiés dans *The New African Diaspora* racontent les épreuves des immigrés africains, en illustrant les difficultés psychologiques qui naissent de la rencontre avec une nouvelle culture étrangère.

Les aspects culturels sont importants à considérer non seulement pour l'intégration de l'immigré dans la société, mais aussi pour les changements culturels apportés par la présence des immigrés à la communauté d'accueil. Un article publié dans *Portland Press Herald* raconte l'expérience personnelle de la communauté de Lewiston, Maine, qui a expérimenté des croissances importantes dans l'immigration francophone dans ces dernières années. Cette population se compose d'une grande présence de

Canadiens francophones aussi bien que d'immigrés africains. Deux fois par semaine, un groupe d'immigrés francophones et de Franco-Américains se regroupe pour converser en français. Ce groupe culturel des francophones est l'un des plusieurs dans l'état de Maine, qui a reçu des immigrés africains francophones depuis plusieurs années. Une femme congolaise, Blandine Injonge, explique qu'elle était surprise de trouver cette petite communauté, en disant : « *Discovering that was like coming home* » – découvrir cela, c'était comme rentrer à la maison (McGuire). La présence francophone dans la ville de Lewiston a offert un sens de familiarité pour les immigrés. L'article décrit aussi des programmes d'activités après l'école et une église qui offre une messe en français. Un autre Congolais, Edho Mukendi, décrit qu'après avoir découvert les messes catholiques en français à la Basilica of Saints Peter and Paul à Lewiston, il a eu l'impression de vivre de nouveau (McGuire).

Un programme qui s'appelle Maine French Language Heritage Program fonctionne dans les villes de Lewiston et Augusta, Maine, pour maintenir la culture et langue des jeunes étudiants africains et haïtiens. Les immigrés africains francophones dans le Maine ont contribué aux avancées dans la préservation des cultures diverses et la langue française dans ces communautés. Il est clair que la présence des immigrés dans une société pose des défis aussi bien que des avantages, pour les immigrés eux-mêmes ainsi que pour les membres de la communauté hôte. Ces individus doivent faire face à une nouvelle réalité culturelle, tout en gardant un lien avec la culture de leur communauté natale – ce qui devient plus difficile dans le contexte de l'histoire entre l'Afrique et les Amériques. Cependant, les regroupements culturels sont courants dans les grandes villes urbaines où se trouvent des grandes communautés des immigrés venus des pays divers.

Ces regroupements sont avantageux pour l'immigré comme pour la communauté d'accueil. Outre les relations sociales entre un immigré et une communauté locale, un autre facteur dans l'insertion de l'immigré dans une société est le système de services sociaux du pays.

Les services sociaux

Un aspect important dans l'intégration de l'immigré à la société américaine est la disponibilité des services sociaux, qui sont fournis par le gouvernement fédéral ainsi que le gouvernement des Etats. Pour les individus qui remplissent les normes sous la loi de 1996 – ce qui exclue les immigrés sans papiers – il existe plusieurs programmes importants de prestations fédérales auxquels ils peuvent accéder. La majorité des états utilise des prestations fédérales pour financer les programmes de TANF, « *Temporary Assistance for Needy Families* », ce qui fournit aux familles à bas revenus une allocation mensuelle pour le soutien de la famille ; Medicaid, ce qui offre des soins de santé gratuits ; et CHIP, « *Children's Health Insurance Program* », qui offre des soins de santé gratuits pour les enfants dont la famille ne peut pas accéder au programme de Medicaid.

Il existe des obstacles à l'accès des immigrés qualifiés à ces services, parce qu'ils sont divisés entre ceux qui sont arrivés avant la loi de 1996 et ceux qui sont arrivés après. Les immigrants qui sont arrivés avant 1996 affrontent une exclusion de cinq ans pour accéder aux programmes, notamment TANF, « *Temporary Assistance for Needy Families* » ; SNAP, « *Supplemental Nutrition Assistance Program* », le programme des coupons alimentaires ; et SSI, « *Supplemental Security Income* », un programme des allocations pour les personnes âgées, aveugles et handicapées. Cependant, à partir de

2009, les états ont l'option de fournir les services de Medicaid et CHIP aux enfants et aux femmes enceintes sans considération de leur date d'arrivée aux Etats-Unis. Selon une étude de National Immigration Law Center, plusieurs états fournissent des soins de santé gratuits sans tenir compte du statut d'immigration de l'individu. Seize états et le District de Columbia fournissent le soin prénatal aux femmes en utilisant une option dans le programme de CHIP qui stipule que les états peuvent inscrire des fœtus dans le programme ; le fœtus devient techniquement le bénéficiaire des soins au lieu de la mère. L'état de New York et le District de Columbia fournissent des soins prénataux aux femmes sans tenir compte de leur statut de citoyenneté (Broder, Moussavain et Blazer). La loi *Patient Protection and Affordable Care Act*, ratifiée par Barack Obama en 2010, a permis à un plus grand nombre d'immigrés légalement présents aux Etats-Unis d'accéder aux soins de santé.

D'autres lois ont aussi permis à certains groupes d'immigrés qui n'étaient pas qualifiés sous la loi de 1996 d'accéder à l'assistance alimentaire du programme SNAP. Les états de California, Connecticut, Maine, Minnesota et Washington utilisent des fonds de l'Etat pour fournir cette assistance aux immigrés inéligibles au programme fédéral. Plusieurs populations d'immigrés restent inéligibles pour les programmes de SSI à cause des régulations strictes en rapport avec leur date d'arrivée. Broder, Moussavain et Blazer affirment qu'il y a encore des questions parmi ces populations immigrées à propos de leur éligibilité :

Confusion about eligibility rules pervades benefit agencies and immigrant communities. The confusion stems from the complex interaction of the immigration and welfare laws, differences in eligibility criteria for various state

and federal programs, and a lack of adequate training... Consequently, many eligible immigrants have assumed that they should not seek services, and eligibility workers have turned away eligible immigrants mistakenly (Broder, Moussavain et Blazer).

Cette confusion découle en partie d'une loi des années 1990 qui stipule que les circonstances des demandeurs seraient tenues en compte pour déterminer si l'individu deviendrait « une charge publique ». Cette loi a créé des confusions et des soucis qui dissuadent des immigrants encore aujourd'hui de solliciter de l'assistance publique. Un autre obstacle est la barrière linguistique dans le processus de remplir l'application, aussi bien que la communication avec des prestataires de soin. L'Acte de Civil Rights de 1964 interdit la discrimination basée sur l'origine nationale, mais des problèmes de compréhension linguistique persistent encore.

Par rapport aux services sociaux qui sont offerts aux individus qui viennent aux Etats-Unis comme réfugiés ou demandeurs d'asile, le Département d'Etat des Etats-Unis travaille avec neuf agences de réinstallation pour harmoniser le placement des réfugiés et chercheurs d'asile avec des communautés partout au pays où ils auront les ressources nécessaires pour réussir. Les neuf agences sont Church World Services, Ethiopian Community Development Council, Episcopal Migration Ministries, Hebrew Immigrant Aid Society, International Rescue Committee, U.S. Committee for Refugees and Immigrants, Lutheran Immigration and Refugee Services, United States Conference of Catholic Bishops et World Relief Corporation. Ces agences aident les réfugiés à préparer leurs affaires au Département de la Sécurité Intérieure, et après leur arrivée aux Etats-

Unis, elles travaillent avec le gouvernement fédéral pour aider ces individus de prendre un nouveau départ dans la vie en leur donnant accès aux services sociaux essentiels. Il existe plusieurs programmes de services sociaux aux Etats-Unis qui sont utilisés par des immigrants qui se qualifient pour l'assistance, avec des différences par rapport aux services et assistances disponibles aux immigrants aux niveaux fédéral, local, et de l'état.

Cependant, la participation des immigrants dans les programmes d'assistance publique a baissé suite aux réglementations de la loi de 1996, et il existe encore des problèmes d'accès pour certains groupes. Un autre facteur qui pourrait avoir un effet sur l'insertion d'un immigrant dans une société est la question de l'immigration au niveau de la politique nationale.

Les enjeux politiques

La politique migratoire dans un pays peut avoir des conséquences sur l'intégration d'un immigrant dans la société. Cette politique a une influence sur la capacité de l'individu d'obtenir les documents nécessaires pour immigrer et rester dans le pays légalement, aussi bien qu'une influence sur l'assimilation de l'individu dans une communauté. L'immigration aux Etats-Unis est devenue un sujet polémique, en particulier en ce qui concerne la frontière du sud entre les Etats-Unis et le Mexique ; et la responsabilité de l'accueil des réfugiés, un problème qui a existé au cours de l'histoire en temps de crises de guerre ou d'économie. Dans ces dernières années, la méfiance de « l'autre » s'est installée parmi les citoyens américains. Cette méfiance s'est manifestée dans l'élection présidentielle de 2016, quand les Etats-Unis ont élu Donald Trump comme le nouveau président de la nation. En janvier, le nouveau président a signé des

décrets pour arrêter l'immigration en provenance de sept pays à majorité musulmane. Un nouveau décret modifié, mis en effet en mars, a retiré Iraq de la liste et a éliminé plusieurs aspects controversés de la première version ; mais il est resté polémique dans les tribunaux. Son programme inclut aussi la construction d'un mur tout le long de la frontière entre les Etats-Unis et le Mexique dans le but d'arrêter l'immigration venant du sud. Au milieu des opportunités positives pour les immigrés aux Etats-Unis dans les domaines de travail, l'intégration culturelle et les services sociaux, la politique de l'immigration actuelle aux Etats-Unis menace ces opportunités. Une comparaison peut être faite par l'examen de ces mêmes opportunités dans le cas de la France.

II. L'intégration de l'immigré en France

Les opportunités économiques

En examinant les conditions de l'immigré en France, les possibilités économiques sont un facteur important comme aux Etats-Unis. Tel que mentionné plus haut, dans son article, G. Pascal Zachary a défendu que la France a « perdu » l'Afrique aux Etats-Unis à cause d'une croissance de l'influence anglophone en Afrique, ainsi que des limites pour les immigrés dans le monde professionnel français. Toutefois, il y a plusieurs facteurs à considérer en examinant la situation de travail pour les immigrés en France. Dans leur article « Maitrise de la langue et emploi des immigrés : quels liens ? », Nagui Bechichi et al. discutent du lien entre le motif d'immigration et la capacité de l'immigré de trouver un premier emploi une fois arrivé en France.

Les auteurs soutiennent que la raison pour laquelle l'immigré est venu en France constitue un facteur plus important que le niveau du français dans la réussite des immigrants. Pour les immigrants qui viennent en France pour travailler, la moitié trouve un poste l'année de leur arrivée et les trois quarts trouvent un poste au bout de deux ans (Bechichi, Bouvier, Brinbaum et Lê 38). Ces proportions diminuent à 20 % et 35 % parmi les immigrants qui viennent pour la famille, les études ou la protection. Mais les auteurs observent aussi qu'il y a un rattrapage dans les cinq ans suivants, et que 65 % des étudiants et 79 % des travailleurs travaillent dans un délai de cinq ans après leur arrivée en France. Parmi les immigrants en général, la maîtrise du français a moins d'influence sur la capacité d'un individu de trouver un emploi : parmi les immigrants actifs dans le marché de travail, le niveau de maîtrise du français n'a pas beaucoup d'influence sur les taux de chômage. Mais, même si le niveau de français n'influe pas beaucoup le fait de trouver un emploi, « elle joue sur les canaux mobilisés pour le trouver » (41).

Bechichi et al. notent aussi que les immigrants originaires du Maghreb et des autres pays africains, tant les hommes que les femmes, ont plus de risque d'être inactifs dans le marché de travail ou d'être au chômage en comparaison avec les immigrants européens (41). Cette population, qui a moins de succès pour trouver un poste, comprend des immigrants qui viennent des pays où le français est une langue officielle – des personnes qui pourraient avoir l'avantage de savoir parler français, en fonction de leur expérience dans le pays.

Tableau 29 – Répartition des immigrés par secteur d’activité résidant en France en 2002

Secteur d'activité	Pays d'origine			
	Ensemble des immigrés en %	Portugal en %	Maroc en %	Afrique subsaharienne en %
Agriculture	3	4	7	1
Industrie	16	17	15	9
Construction	14	26	12	8
Tertiaire	67	53	66	82
Ensemble	100	100	100	100

Source : Enquête INSEE emploi, 2002-2004.

Source : INSEE

Quant aux emplois des immigrés africains qui réussissent à obtenir un poste en France, les études de l’INSEE montrent que la majorité des immigrés qui sont venus de l’Afrique subsaharienne travaillent dans le secteur tertiaire, ce qui signifie les industries de service. Ce sont tous les emplois qui ne sont pas classifiés dans le secteur primaire, qui concerne la collection des ressources naturelles, ou le secteur secondaire, qui concerne le travail avec des matières primaires. 82 % des immigrés africains subsahariens travaillent dans le secteur tertiaire, le plus haut pourcentage dans cette étude parmi les trois groupes d’immigrés – du Portugal, du Maroc et de l’Afrique subsaharienne. Parmi les immigrés marocains, les deux tiers travaillent dans ce secteur aussi. Pour ces deux groupes d’immigrés africains, le deuxième groupe le plus nombreux travaille dans l’industrie, et le troisième groupe dans la construction. Les travailleurs agricoles constituent le plus petit groupe. A part les possibilités de travail, l’insertion culturelle a une influence aussi sur l’intégration d’un immigré dans la société française.

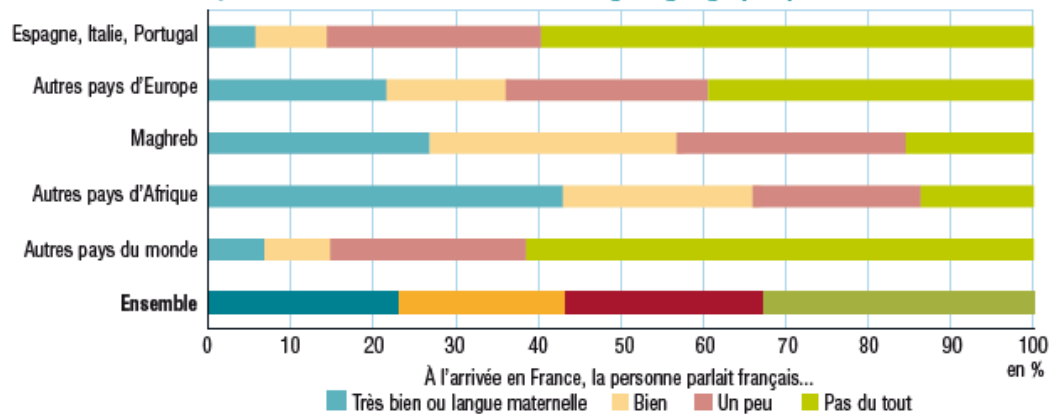
Les raisons culturelles et linguistiques

Dans son article « Pour une étude des rapports aux langues maternelles dans la migration », Christine de Heredia-Deprez discute des problèmes sociolinguistiques liés à l'immigration. Elle identifie deux théories principales qui sont liées à la population immigrée : le concept de « communautés de langue », ce qui fait référence au fait que les individus en général forment des groupes sociaux avec d'autres individus qui parlent leur langue maternelle ; et le concept de « fidélité envers sa langue », ou la tendance des individus de défendre l'usage de leur propre langue. Cette résistance à l'intégration dans une société est liée aux sentiments de communauté et d'inclusion. Quant à la tendance des immigrés de conserver ou pas leur langue d'origine, Heredia-Deprez affirme que cela est lié à la condition sociale de l'immigré : « Parmi les immigrés de niveau socioculturel bas, ce sont souvent ceux qui ont été chassés de leur pays pour des motifs politiques qui restent le plus attachés à leur langue » (34). Cependant, pour les immigrés venant de certains pays du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne où l'on parle français, ces théories ne sont pas pertinentes pour certains individus.

Une étude réalisée par Nagui Bechichi et al. démontre que la majorité des immigrés d'origine africaine parlent « bien » ou « très bien » le français à leur arrivée en France. Cela reflète l'influence et les effets durables de la colonisation française sur une vaste zone du continent africain. 27 % des immigrés qui viennent du Maghreb et 42 % des immigrés qui viennent des autres pays en Afrique ont répondu qu'ils parlaient « très bien » le français au moment de leur arrivée en France. Ce nombre est beaucoup plus élevé que le nombre des immigrés qui parlent français parmi les Espagnols, Italiens, Portugais, Asiatiques et Turcs. Parmi les immigrés qui viennent du Maghreb, 37 % ont

parlé le français depuis l'enfance, dont 4 % comme langue principale. Au Maghreb, en particulier en Tunisie et au Maroc, le français est la deuxième langue après l'arabe, mais l'apprentissage du français reste dans les systèmes d'éducation. Parmi les immigrés originaires des autres pays africains en dehors du Maghreb, 46 % ont parlé le français depuis l'enfance, dont 15 % comme langue principale (Bechichi, Bouvier, Brinbaum et Lê 37). Les pays africains en dehors du Maghreb où le français est la ou l'une des langues officielles incluent quelques trente pays.

1. Maîtrise du français à l'arrivée en France selon l'origine géographique



Champ : immigrés de 15 à 64 ans arrivés en France à l'âge de 15 ans ou plus. France métropolitaine.
 Lecture : 60 % des immigrés originaires d'Espagne, d'Italie ou du Portugal arrivés en France à l'âge de 15 ans ou plus déclarent qu'ils ne parlaient pas du tout français à leur arrivée en France.
 Source : Insee, module complémentaire à l'enquête Emploi sur la mobilité, les compétences et l'insertion professionnelle (2014).

(Source : Bechichi et al.)

Bechichi et al. considèrent aussi les liens entre les motifs d'immigration des individus, leur niveau d'éducation et leur niveau de français. 80 % des personnes qui viennent en France pour suivre des études parlent « bien » ou « très bien » le français au moment de leur arrivée. D'une manière similaire, 52 % des immigrés qui parlent « très bien » le français à leur arrivée sont diplômés du supérieur. Parmi les personnes qui viennent en

France pour travailler, 27 % parlent « bien » ou « très bien » le français. Parmi ceux qui viennent pour des motifs de famille, 41 % parlent le français « bien » ou « très bien » ; et parmi ceux qui viennent pour l'autoprotection, 32 % parlent français. En général, il est important de considérer la capacité d'un immigré de communiquer et de s'exprimer dans une nouvelle société. Pour les immigrés qui viennent dans un pays où ils ne parlent pas la langue officielle, la barrière linguistique peut poser des problèmes pour leur intégration sociale. Cependant, pour les immigrés qui viennent des pays africains où le français est parlé comme la ou l'une des langues officielles, et qui parlent français eux-mêmes, cette barrière linguistique n'existe pas. On peut supposer que ces immigrés éprouvent moins de difficultés à s'intégrer dans la société française parce qu'ils peuvent déjà communiquer avec les Français, et parce qu'ils pourraient avoir déjà eu du contact avec la culture française dans leurs formations scolaires. Un autre aspect qui est important à considérer dans l'intégration d'un immigré est le système de services sociaux français.

Les services sociaux

Le système de services sociaux constitue une partie fondamentale dans la capacité d'un immigré de s'intégrer dans une nouvelle société. Le droit à l'accès aux services sociaux français pour les immigrés dépend du statut d'immigration de l'individu en plus de sa nationalité. Les étrangers européens peuvent plus facilement accéder à l'assistance, grâce aux provisions de l'Union européenne. Pourtant, les étrangers qui viennent des pays hors d'Europe ont besoin de certains papiers pour pouvoir recevoir des prestations. Pour se qualifier pour l'assistance en France, il faut posséder un visa de long séjour ; une carte de résident ou de séjour « compétences et talents » ; un certificat de résident pour les

Algériens ; un récépissé de demande d'un titre pour les réfugiés et les demandeurs d'asile ; ou une autorisation provisoire de plus de 3 mois (« Un étranger peut-il percevoir des prestations familiales ? »). Comme aux Etats-Unis, les aides sociales peuvent venir du gouvernement fédéral aussi bien que d'un département spécifique. Les prestations disponibles incluent l'aide sociale à l'enfance ; l'insertion sociale en forme de RSA ; l'aide sociale aux personnes en situation de handicap ; et l'aide sociale aux personnes âgées (« L'aide sociale »). Les documents nécessaires pour accéder au Revenu de solidarité active (RSA), l'allocation pour ceux qui sont sans emploi, sont limités à une carte de résident ; titre de séjour depuis au moins cinq ans ; ou statut de réfugié ou apatride (Dautry).

Quant aux logements eux-mêmes, les immigrés en général éprouvent des difficultés à se loger en France. La plupart des immigrés sont locataires, soit dans un logement soit dans une Habitation à Loyer Modéré – une « HLM ». Les immigrés qui viennent de l'Afrique subsaharienne s'installent plus souvent dans des logements du secteur social (Couillet 39-40). Une autre étude montre que tandis que 56,8 % des immigrés des pays de l'Afrique subsaharienne louent un logement et 13 % habitent un logement collectif, un autre 26,8 % sont hébergés, soit par une connaissance soit par un membre de la famille. Cette enquête suggère aussi une connexion entre l'année d'arrivée en France et le type de logement : ceux qui sont arrivés avant 1989 sont plus souvent des locataires et ceux qui sont arrivés après 1990 jusqu'à aujourd'hui sont souvent hébergés ou résidents en logement collectif (40).

Un article publié par *Capital*, « Les immigrés abusent-ils de notre système ? », reconnaît le fait que les immigrés utilisent plus d'aides que le reste de la population.

Selon une étude, les immigrés de première génération, et en particulier les immigrés africains, vivent plus souvent des minima sociaux que les natifs et ils reçoivent plus d'allocations familiales. « Entre notre système d'aides et les HLM qu'il faut construire pour les héberger, » écrit Sandrine Trouvelot, « notre pays dépense beaucoup pour les immigrés de première génération et leurs enfants et petits-enfants. » Cependant, ces dépenses ne sont pas en réalité aussi graves. Jean-Christophe Dumont, le responsable des migrations à l'Organisation de coopération et de développements économiques, explique : « Compte tenu des marges d'erreur, on peut considérer que leur coût est marginal pour le pays » (Trouvelot). De toute évidence, l'emploi des prestations sociales ne pèse pas sur le pays. Les services sociaux français sont largement utilisés par la population immigrée, et constituent une partie importante de leur intégration dans la société française. Outre le système de services sociaux, il est aussi important de prendre en considération la politique en matière d'immigration.

Les enjeux politiques

Aujourd'hui en France, comme aux Etats-Unis, il existe une forte opposition à l'immigration, notamment à l'intérieur du parti politique le Front National. Sous la direction de Marine Le Pen, leur candidate à la présidence de France, le parti est devenu un mouvement populiste. Un article rédigé par le Directeur National du Front National de la Jeunesse, publié sur le site officiel du FN, dénonce les prestations du gouvernement qui semblent favoriser les jeunes migrants plutôt que les jeunes Français. Il écrit :

Aux côtés de Marine Le Pen, les Jeunes avec Marine réclament la mise en œuvre de la priorité nationale dans l'accès à l'emploi, au logement et aux aides sociales.

Citoyenneté et solidarité étant liées, le gouvernement n'a pas à se préoccuper de l'insertion dans la société d'individus voués à retourner dans leurs pays d'origine (Dussausaye).

Le Front National est contre « l'invasion migratoire » en France. Marine Le Pen a suggéré que si elle est élue en 2017, elle retirera la France de la globalisation, à travers des mesures telles que la dissociation de la France de l'Union européenne et l'imposition d'une limite annuelle d'immigration à 10.000 entrées (« Programme de Marine le Pen »). Cette politique du Front National semble découler des mêmes sentiments xénophobes qui sont présents aux Etats-Unis. Cette attitude envers les immigrés en général aura un effet sur le degré d'intégration des immigrés dans la société française.

Conclusion

En France comme aux Etats-Unis, l'immigration est un sujet brûlant d'actualité. Des immigrés, réfugiés et chercheurs d'asile tous viennent à ces deux pays de partout au monde, y compris plusieurs de l'Afrique francophone. Il y a plusieurs facteurs à considérer dans la capacité d'un immigré de s'intégrer dans une nouvelle société. D'abord, les opportunités économiques jouent un rôle important pour l'intégration de l'immigré. Aux Etats-Unis, le pays du « rêve américain », les possibilités de travail attirent des immigrés à venir en premier lieu. Cependant, il y a des défis à obtenir un visa de travail. En France, la plupart des immigrés qui viennent pour chercher un emploi réussissent à trouver un poste dans un délai de deux ans après leur arrivée. Les immigrés

africains ont plus de difficultés à trouver un emploi, mais parmi ceux qui réussissent à trouver un poste, ils travaillent largement dans le secteur tertiaire. Les questions de culture et de langue sont importantes aussi dans le processus d'intégration. L'histoire sombre de l'immigration africaine aux Etats-Unis – qui a commencé avec « l'immigration » forcée des esclaves – peut couvrir d'autres défis et des effets psychologiques pour les immigrants africains qui arrivent dans le pays aujourd'hui. Cependant, il existe dans plusieurs parties du pays, en particulier dans les grandes villes urbaines, des communautés qui accueillent les nouveaux arrivants – soit les communautés des personnes qui partagent un pays d'origine, soit une communauté qui parle une langue commune. En général, la barrière linguistique peut avoir des mauvais effets sur l'intégration d'un immigré dans une société. En France, les barrières linguistiques existent moins souvent pour la population immigrée qui vient des pays africains francophones, ce qui facilite l'entrée de ce groupe dans la société.

Quant aux services sociaux dans les deux pays, les deux pays fournissent plusieurs services et assistances auxquelles les populations immigrées souvent accèdent. Aux Etats-Unis, les assistances sociales incluent l'aide pour les familles, l'assistance alimentaire, le soin de santé gratuit et des prestations pour les personnes âgées et handicapées. En France, l'aide sociale inclue l'assistance pour les familles, l'insertion sociale et l'aide pour les personnes âgées et handicapées aussi. Il existe des règles strictes par rapport à la qualification pour l'assistance sociale dans les deux pays. Le processus pour obtenir l'aide sociale aux Etats-Unis peut être compliqué et confus pour les immigrants en particulier. Aux Etats-Unis comme en France, il y a un mouvement politique croissant d'opposition à l'immigration. Aux Etats-Unis, ce mouvement s'est manifesté

lors des élections de 2016, quand le public américain a élu Donald Trump comme le nouveau président des Etats-Unis. Trump a été élu en partie en raison d'une méfiance parmi le peuple américain des immigrés, alimentée par les craintes du public face au terrorisme. La politique de Marine Le Pen, l'un des candidats pour la présidence en France, est semblable à celle de Trump : elle veut retirer la France de la globalisation et mettre des limites à l'immigration en France.

La situation de l'immigration aux Etats-Unis comme en France aujourd'hui est complexe. Parmi les immigrés africains francophones qui font le choix de venir aux Etats-Unis ou en France – à l'exclusion des réfugiés et demandeurs d'asile qui n'ont pas toujours le choix – ils doivent considérer des facteurs tels que le marché de travail, les communautés culturelles qui existent, la disponibilité des aides sociales et la politique qui entoure l'immigration dans un certain pays. En examinant ces facteurs, il semble qu'il n'y a pas vraiment de différence radicale entre la situation américaine et la situation française. Il existe des petites différences dans les détails des deux situations qui peuvent avoir un impact sur l'intégration de l'immigré une fois arrivé au pays. Par exemple, en général, il existe beaucoup d'opportunités économiques aux Etats-Unis ; l'idée du « rêve américain » attire des immigrés aux Etats-Unis en premier lieu. Les opportunités économiques sont plus limitées pour les immigrés en France. D'autre part, il est possible que pour les immigrés africains qui parlent français, l'intégration dans la société française soit plus facile parce qu'il n'y a pas de barrière linguistique. Toutefois, les considérations linguistiques ne sont pas toujours très pertinentes. Même s'il existe des avantages pour ceux qui parlent déjà la langue officielle du pays, comme les Africains qui parlent français et qui viennent en France, il existe souvent des communautés culturelles et

linguistiques dans des régions où il y a une population importante des immigrés, ce qui peut faciliter leur intégration. Les systèmes des services sociaux dans les deux pays sont assez égaux. Les Etats-Unis et la France offrent des opportunités attirantes aux immigrés africains francophones, avec des différences négligeables. Pour les immigrés qui ont le choix – à l'exclusion des réfugiés et demandeurs d'asile – il est vraiment une question de choix entre les deux pays, ce qui pourrait dépendre des facteurs comme la famille ou les opportunités de travail spécifiques. Pourtant, les conditions dans les deux pays sont susceptibles de voir des changements dans la question de l'intégration de l'immigré à cause des contextes sociopolitiques complexes.

Dans les années à venir, une question importante dans l'intégration de l'immigré dans un pays sera la politique d'immigration. La politique émergente autour de l'immigration dans les deux pays est similaire, et aura un effet semblable sur l'admission et l'intégration de l'immigré dans ces deux sociétés. Les deux pays font face à un sentiment croissant de méfiance contre « l'autre », ce qui engendre une discrimination contre les communautés immigrées – notamment envers les immigrés venus des pays musulmans. Cette discrimination s'est manifestée dans les plateformes hostiles aux immigrés de Donald Trump et Marine Le Pen. Lorsque la France comme les Etats-Unis a expérimenté des croissances d'immigration dans ces dernières décennies à cause des opportunités économiques attrayantes et conditions de vie favorables, il est probable que la politique anti-immigrés actuelle dans les deux pays, comme dans plusieurs pays occidentaux, aura un effet sur cette immigration de partout au monde dans les années à venir.

Bibliographie

- Anderson, Monica. « African immigrant population in the U.S. steadily climbs ». Pew Research Center, 2015. <http://www.pewresearch.org/fact-tank/2015/11/02/african-immigrant-population-in-u-s-steadily-climbs/>
- Bancel, Nicolas, Pascal Blanchard et Sandrine Lemaire. « Ces zoos humains de la République coloniale ». *Le monde diplomatique*, août 2000, pp 16-7. <http://www.monde-diplomatique.fr/2000/08/BANCEL/1944>
- Bechichi, Nagui, Gérard Bouvier, Yaël Brinbaum et Jérôme Lê. « Maitrise de la langue et emploi des immigrés : quels liens ? » Insee Références, 2016. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2122739?sommaire=2122750>
- Broder, Tanya, Avideh Moussavian, et Jonathon Blazer. « Overview of Immigrant Eligibility for Federal Programs ». National Immigration Law Center, 2015. <https://www.nilc.org/issues/economic-support/overview-immeligfedprograms/>
- Brutel, Chantal. « La localisation géographique des immigrés ». Insee Références, 2016. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2121524>
- Couillet, Maider. « Les Africains subsahariens vivant en France : Caractéristiques sociodémographiques et accès aux soins ». Centre Population et Développement, Université Paris Descartes, 2010. http://www.ceped.org/IMG/pdf/ceped_wp09.pdf
- Dautry, Marion. « Aides sociales : quels sont les droits des étrangers en France ». RTL, 2014. <http://www.rtl.fr/actu/societe-faits-divers/aides-sociales-quels-sont-les-droits-des-etrangers-en-france-7773615562>
- De Heredia-Deprez, Christine. « Pour une étude des rapports aux langues maternelles dans la migration ». *Langue Française*, No. 29, l'apprentissage du français par les travailleurs immigrés, 1976, pp 31-44. <http://www.jstor.org/stable/pdf/41557741.pdf>
- Dussausaye, Gaëtan. « Le gouvernement offre une formation et 500€ mensuels aux... migrants ! » *Le site officiel du Front National*, 14 mars 2017. <http://www.frontnational.com/2017/03/le-gouvernement-offre-une-formation-et-500e-mensuels-aux-migrants/>
- « Employment-Based Immigrant Visa ». *U.S. Visas : U.S. Department of State*. <https://travel.state.gov/content/visas/en/immigrate/employment.html>
- « FY 15 : Refugee Admissions Statistics ». *U.S. Department of State*, 2015. <https://2009-2017.state.gov/j/prm/releases/statistics/251285.htm>

- « How does the resettlement process work ? » *International Rescue Committee*.
<https://www.rescue.org/topic/refugees-america#how-does-the-resettlement-process-work>
- « L'aide social : Quelles sont les prestations ? ». Le Figaro, Santé.
<http://sante.lefigaro.fr/social/insertion/laide-sociale/quelles-sont-prestations>
- McGuire, Peter. « African immigrants drive French-speaking renaissance in Maine ». Portland Press Herald, 2016. <http://www.pressherald.com/2016/07/31/when-cultures-click-it-could-mean-a-renaissance-for-french-speaking-in-maine/>
- Mossaad, Nadwa. « Refugees and Asylees : 2015 ». *Annual Flow Report, Office of Immigration Statistics. Department of Homeland Security*, 2015.
https://www.dhs.gov/sites/default/files/publications/Refugees_Asylees_2015.pdf
- Okpewho, Isidore & Nkiru Nzegwu. *The New African Diaspora*. Indiana University Press, 2009.
- « Population immigrée ». Fiches thématiques – Immigrés et descendants d'immigrés en France, Insee, 2012.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1374019?sommaire=1374025>
- Terrazas, Aaron. « African Immigrants in the United States ». Migration Policy Institute, 2009. <http://www.migrationpolicy.org/article/african-immigrants-united-states-0#5>
- « The Immigrant Visa Process ». *U.S. Visas: U.S. Department of State*.
<https://travel.state.gov/content/visas/en/immigrate/immigrant-process.html>
- Thornton, John. *Africa and Africans in the Making of the Atlantic World, 1400-1800*. University of Cambridge, 1998.
- Trouvelot, Sandrine. « Les immigrés abusent-ils de notre système ? ». Capital, 2015.
<http://www.capital.fr/enquetes/dossiers/les-immigres-abusent-ils-de-notre-systeme-1028599>
- « Un étranger peut-il percevoir des prestations familiales ? » Service-Public.fr. 20 juin 2015. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2787#N100D0>
- Zachary, G. Pascal. « How France Lost Africa to the U.S. ». The Atlantic, 2011.
<http://www.theatlantic.com/international/archive/2011/05/how-france-lost-africa-to-the-us/239646/>